



Position Paper

Vasile Blaga – PPE – Commission LIBE

I. Présentation et principes généraux

En ma qualité de député européen du PPE et provenant de la Roumanie, **la question migratoire est pour moi une question essentielle à la survie de l'Union Européenne**. Je suis persuadé que l'Europe ne peut être pérenne sans une politique migratoire plus ambitieuse. Je suis également membre de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE).

Au sein du PPE, le groupe majoritaire au Parlement européen, nous accordons une attention particulière aux perspectives des acteurs économiques européens et reconnaissons l'importance de l'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail. Cependant, notre engagement demeure de veiller à ce que cette migration soit régulière et dans le respect des valeurs européennes. La position particulière de la Roumanie, qui rejoindra l'espace Schengen en 2023, renforce mon plaidoyer en faveur d'une politique commune au sein des États membres, notamment en ce qui concerne la politique de retour. Dans cette optique, je défends vigoureusement la nécessité d'établir de manière transparente les conditions d'accueil et de traitement des demandes d'asile, en favorisant une collaboration étroite entre les pays. Pour concrétiser cette approche, je propose d'engager un travail d'amendement de la directive au sein de la commission LIBE. Nous avons préalablement réalisé ce travail en amont, en consultant diverses ONG et acteurs économiques pour comprendre leurs positions sur cette question.

Le PPE promeut la coopération intra-européenne et avec des pays tiers, favorisant des accords tels que celui signé avec la Libye en 2017. Au sein de la Commission LIBE, nous nous engageons pour **des politiques respectueuses des droits humains et de la dignité dans le contexte migratoire**. En matière de migration, les députés PPE, notamment au sein de la Commission LIBE, soutiennent des initiatives visant à renforcer les droits de chaque individu, même en situation irrégulière, tout en préservant la sécurité de l'Union européenne. Concernant l'Intelligence Artificielle, au sein du PPE, nous plaidons pour son intégration dans les politiques migratoires européennes. **L'efficacité et la sécurité sont cruciales, mais l'utilisation de l'IA doit être rigoureusement encadrée pour éviter tout risque de discrimination ou d'injustice**. De plus, dans notre engagement continu à répondre aux **besoins des entreprises européennes**, nous visons à favoriser les entreprises du continent dans le développement de l'intelligence artificielle. Cette démarche vise à garantir notre souveraineté et à prévenir l'application d'un droit extraterritorial par des États tiers, une préoccupation basée sur des expériences passées.

II. Exposé de la position sur le dossier

Le PPE remercie la Commission européenne pour sa proposition de refonte de la directive 2008/115/CE, directive « retour »¹, nous rejoignant par-là dans la prise de conscience de l'ampleur de la crise migratoire. Ainsi, si la proposition de directive de la Commission nécessite quelques ajustements que nous ne manquerons pas d'apporter, **le PPE soutient avant tout fermement l'idée d'une proposition équilibrée, soucieuse de la dignité humaine et de la sécurité de nos frontières.**

En effet, cette refonte nous permettra de faire face à une réalité impérieuse : **notre continent est aux portes d'une nouvelle crise migratoire.** En 2022, 962 000 demandes d'asiles ont été introduites dans l'UE, marquant une augmentation de 52% par rapport à 2021. Plus préoccupant encore, la même année, 331 400 franchissements irréguliers des frontières ont été enregistrés, soit une augmentation de 66% par rapport à 2021. Or, seuls 77 500 des ressortissants irréguliers ont été renvoyés en dehors de nos frontières, soit un taux de 18,5% d'application effective des décisions de retour et une baisse de 20% d'application par rapport à 2021².

Tout d'abord, pour résoudre les divers problèmes découlant de ce flux migratoire, nous devons concentrer notre réponse sur l'accélération des procédures, une harmonisation et la coopération, aussi bien entre les États-membres qu'avec les États tiers, et un renforcement de Frontex en termes de formation, de recrutement et de moyens matériels pour améliorer le contrôle des flux.

Le PPE souhaite à tout prix éviter une refaite de la crise migratoire de 2016, un épisode de saturation dramatique qui a souligné nos failles collectives. C'est pourquoi, nous soutenons l'effort de la refonte de la directive retour vers notamment une accélération des procédures. Nous exprimons notre préoccupation concernant la lenteur du processus de retour et préconisons que **les notifications de retour soient faites au plus tard 4 mois après le dépôt d'une demande d'asile en temps normal et 1 mois en cas de crise migratoire** déclarée par la Commission.

Ensuite, nous devons **mettre l'accent sur la coopération, notamment avec les pays tiers** sur lesquels repose largement l'efficacité des processus de retours. Nous attendons de la Commission que le mécanisme de conditionnalité des visas, qui est très efficace, soit étendu à toutes les politiques et instruments mis en place par l'UE. Cela inclut les accords commerciaux et l'aide au développement, qui doivent également être soumis à la coopération des États en matière de migration, de retour et de réadmission. Pour assurer une coopération suffisante, un examen périodique du niveau de coopération doit être mené, permettant de sanctionner une

¹ « Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier », 348 OJ L § (2008), <http://data.europa.eu/eli/dir/2008/115/oj/fra>.

² Statistiques sur la migration vers l'Europe, Commission européenne, mai 2023

coopération insuffisante tout en récompensant une preuve de bonne volonté dans l'application des accords.

Pour finir, nous soutenons **l'idée d'un renforcement de Frontex** en termes de formation, de recrutement et de moyens matériels pour améliorer le contrôle des flux. **Le budget de Frontex a subi une réduction significative ces dernières années, passant de 1,8 milliard initialement prévu à 900 millions en 2027.** Cette baisse survient alors que la pression migratoire a augmenté d'environ 64 % entre 2021 et 2022. **Afin de renforcer Frontex, la Commission pourrait envisager d'augmenter son budget et de définir de manière plus précise ses objectifs.** Enfin, il serait nécessaire que la Commission inclue dans les objectifs de Frontex **un renforcement des dialogues avec les ministères de l'Intérieur des États membres.** À l'heure actuelle, les objectifs de Frontex demeurent relativement flous, et la collaboration avec les instances nationales n'est pas toujours aussi efficace qu'elle devrait l'être.

Ensuite, nous aspirons à orienter notre politique vers l'utilisation d'outils adaptés à la gestion des flux migratoires, tels que l'Intelligence Artificielle, tout en veillant à garantir le respect des droits fondamentaux, piliers de notre civilisation européenne.

Dans un contexte de montée en force des **usages de l'intelligence artificielle, nous encourageons son utilisation aux frontières, tout en veillant à encadrer ses risques en termes de droits fondamentaux mais aussi d'ingérence extra-européenne.** D'une part, le PPE insiste sur le fait que l'IA ne doit pas être utilisée pour identifier directement les individus en dehors des procédures dédiées, afin d'éviter toute incitation à des discriminations potentielles. D'autre part, Le PPE souligne également l'importance des études d'impact sur la protection des données, conformément au RGPD, et insiste sur le respect des principes éthiques et des libertés fondamentales.

III. Recommandations et demande

Le groupe du PPE soutient vivement la proposition de la Commission visant à refondre la Directive dite retour. Le PPE préconise la référence obligatoire et commune à une liste de pays sûrs dans la Directive pour une politique de retour plus efficace. Tout en soulignant l'importance d'une politique de retour respectant les valeurs européennes et les droits fondamentaux, le PPE insiste sur **la nécessité d'accompagner les personnes faisant l'objet d'une décision de retour**, avec des conseillers en matière de retour et de réintégration disponibles.

En ce qui concerne l'IA, le PPE propose que son utilisation soit un projet commun, renforçant le système de contrôle avec l'établissement d'une responsabilité pénale individuelle. Les États membres devraient rendre des rapports réguliers sur l'utilisation de l'IA, et une priorité devrait être accordée aux entreprises européennes.

En conclusion, le PPE félicite la Commission pour cette proposition et souligne que les États membres, grâce à la coopération et au compromis, peuvent faire face aux crises migratoires futures.